



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

19/08/2021

2021-457

#### 1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement des parcelles BX 143, BX145, BX146 et BX147 – Saint Martin

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEMSAMAR SOC COMMUNALE DE ST MARTIN

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

NYUIADZI Yawo, Directeur général de SEMSAMAR

RCS / SIRET

3 3 3 3 6 1 1 1 1 0 0 0 2 9

Forme juridique (SAEM)

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a)	Construction d'une route
41°a)	Construction d'une aire de stationnement publique : 52 places
47°a)	Surface de défrichement 1,15 ha maximum

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction de 37 logements avec 14 T2, 14 T3, 4 T3 Duplex et 5 t4 Duplex. Un parking de 52 places est prévu pour le lotissement.

Une voie d'accès sera construite permettant l'accès au logement. Elle permettra aussi le retournement des véhicules.

Un bassin de compensation sera construit en aval du projet pour les eaux pluviales. Une traversée de voirie sera mise en œuvre pour le franchissement de la route Spring afin de rejoindre l'exutoire dans la ravine Spring.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Création de logements dans le quartier de Concordia à Saint-Martin. Il est prévu de créer 37 logements. Les principaux types de logements proposés seront des T2, T3 et T4.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La première phase consistera en une viabilisation de la zone. La construction d'une voie d'accès afin d'avoir accès aux logements est prévue.

La seconde phase est celle de l'aménagement des parcelles.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet comptabilisera 37 logements qui auront les caractéristiques suivantes :

- 14 T2 (Dimension T2 : SHAB : 41,50 m<sup>2</sup> et SDP : 42,50 m<sup>2</sup>)
- 14 T3 (Dimension T3 : SHAB : 63.10 m<sup>2</sup> et SDP : 65,00 m<sup>2</sup>)
- 4 T3 Duplex (Dimension T3 Duplex : SHAB : 60.20 m<sup>2</sup> et SDP : 61.00 m<sup>2</sup>)
- 5 T4 Duplex (Dimension T4 Duplex : SHAB : 80.20 m<sup>2</sup> et SDP : 82.20 m<sup>2</sup>)

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande de déclaration Loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 (rejet des eaux pluviales) est en cours. Les eaux pluviales seront rejetées dans la ravine Spring via un réseau passant sous la rue Spring.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Totale superficie unité foncière	11 693 m <sup>2</sup>
Emprise au sol max	2 712 m <sup>2</sup>
Surface plancher max	2 164 m <sup>2</sup>
Surface habitable	2 106 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue de Spring  
 Marigot, 97150  
 Saint-Martin  
 Parcelles Section BX n°  
 143/145/146/147  
 Totale superficie foncière 11 693 m<sup>2</sup>

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 18° 04' 10" 87N Lat. 63° 04' 28" 57O

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

97150 Saint-Martin

Coordonnées WGS UTM 20N :

X 492105.56 / Y 1 997 897.89

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Martin (97150) possède une façade littoral. Le projet est situé en dehors des espaces remarquables du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de Saint-Martin a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 septembre 2008. Le projet se situe en zone soumise à prescription individuelles particulières et/ou collectives. Il n'est soumis qu'à un seul aléa qui est l'aléa faible instabilités des pentes.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est concernée par aucun zonage de milieu naturel sensible. Les zonages naturels sensibles les plus proches sont : Au nord du projet à plus de 2 km, une ZNIEFF de type 1; Au nord à plus de 2km, un arrêté de protection de biotope. A l'ouest à plus de 1km, de l'étang de Galisbay et du milieu marin de Marigot.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux seront a priori prélevés sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sur la faune et la flore est faible à négligeable. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'est présente sur le site. Il s'agit de terrains à urbaniser (zone INAta du PLU) non exploités à ce jour.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une demande de défrichement est a effectué auprès de la D.A.A.F. Après consultation de l'ONF, l'emprise des parcelles se situent en zone boisé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après consultation du PPRN de Saint-Martin, le projet s'inscrit en zone d'aléa faible instabilités des pentes. Une étude géotechnique G2PRO sera donc réalisée dans le cadre de ce projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les principaux déplacements seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Ensuite, les habitants des logements circuleront sur la zone.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions sonores seront conformes à la réglementation. Elles seront à prévoir en phase travaux. Cet impact sera temporaire. En exploitation, les bruits seront limités à la présence des résidents. dans leurs logements
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bassin de compensation sera régulièrement entretenu pour éviter la stagnation des eaux (odeurs) et la création de gîtes favorables à la prolifération de moustiques. Ils ne seront en charge qu'en temps de pluie. Les émissions olfactives seront conformes à la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront être source de vibrations ponctuelles. Cet impact sera temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront conformes à la réglementation. Le parking et les logements seront éclairés le soir. Cependant, les parcelles sont situées à proximité de lotissements composés d'habitations émettant le même type de lumières.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il y aura un réseau d'eau pluvial qui sera mis en place avec un bassin de compensation. Ceci aura pour but de limiter l'impact de l'imperméabilisation du projet sur les débits. Ces eaux seront conduites à termes vers la ravine Spring qui est l'exutoire naturel du bassin versant des parcelles.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents émis par le projet concernent les eaux usées domestiques. Celui-ci sera raccordé au réseau d'assainissement collectif</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, quelques déchets inertes seront produits et évacués. En phase d'exploitation, les déchets seront collectés dans des poubelles. Aucun déchet dangereux ne sera produit.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe sur aucun site archéologique. Il est cependant situé à environ 600m du site archéologique n°24 dit "Sucrierie Spring". Une demande de levée de contraintes archéologique à été envoyée au service de la DAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement le site est totalement boisé, avec la présence d'un transformateur EDF en limite de parcelle . A l'état projeté, le site sera occupé par des logements, des zones de parking et des voies de desserte. L'usage du sol sera donc modifié . La parcelle étant située dans une zone d'habitations, le projet a donc un impact négligeable sur l'usage global des sols du quartier. Le système de rétention viendra compenser l'imperméabilisation de la zone en temps de pluie (pluie décennale).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase chantier, les travaux seront réalisés de préférence en période sèche pour les opérations susceptibles de libérer des MES. Création d'un bassin de rétention pour compenser les surfaces nouvellement imperméabilisées.

L'ensemble de ces mesures sera détaillé dans le Dossier de Déclaration qui sera transmis ultérieurement à la Police de l'Eau.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Son ampleur ne nécessite pas d'évaluation environnementale dans le sens où les impacts prévisibles sur l'environnement sont faibles à négligeables:

- bruit/vibration : Ponctuellement en phase travaux, bruit limité en phase exploitation (résidents),
- Lumière : parking et habitations éclairés le soir,
- biodiversité : négligeable (zone à urbaniser non exploitée aujourd'hui, laissé en friche)
- déchets : faible émission en phase chantier, déchets domestiques ponctuels en exploitation
- Eaux usées : Raccordement au réseau collectif

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
PJ 7 : VERIFICATION PREALABLE DE L'ETAT BOISE

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Marigot, Saint Martin - Antilles françaises

le, 10/08/2021

Signature



